

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, franc de port non compris... £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTRÉAL, MARDI 17 JUIN 1851.

N^o. 75.

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon, le 27 mai, 1851.

Monsieur le Rédacteur,

Le soleil n'est pas encore sorti de son couche royal... Les échos de la campagne de Rome se répètent à Pen-ri, et tout est sur pied dans la ville éternelle. Quel est donc ce bruit d'accomplissement à une heure aussi matinale? Pourquoi ce mouvement, ces croisées qui s'ouvrent, ces mouchoirs qui s'agitent en signe d'adieu, ces cloches qui sonnent et ces voix qui se font entendre?

La raison la voici: La terre d'Afrique, arrosée déjà du sang de tant de milliers de Français, réclame encore des bataillons de braves pour vaincre dans ses derniers retranchements un ennemi que, pendant tant d'années on a dû croire indéfectible; elle demande comme dernier sacrifice un suprême effort pour réduire à néant ces funestes enfants de Mahomet qui avaient fait le serment, bien souvent renouvelé, d'exterminer jusqu'au dernier Français qui oserait souiller le sol de l'Algérie. Malgré que la France ait répondu à tant d'aveuglement par de nombreux succès, les décrets pharaoniques, les décrets par la mort et le dégoût ont réuni leurs trompons épars et ont recommencé une nouvelle agression contre son drapeau. Ils ont débute par le guet-à-pens et le brigandage. Retraînée dans les régions les plus dangereuses pour les soldats français, ils les harcèlent journellement et ne cessent de les inquiéter du sein de leurs retraites impénétrables. Mais c'est en vain: un prix du sang de ses enfants, la France élargira encore les limites de ses conquêtes. Elle fera de l'Afrique une vaste colonie qui dans quelques dix ans sera un glorieux appanage de sa gloire et de sa prospérité.

Mais par le temps qui court, il n'y a pas une bayonnette, pas un sabre de trop en France. C'est donc à Rome que la nécessité des temps présents force de chercher des soldats; c'est au sein de notre armée d'occupation qu'on choisira quelques mille braves toujours prêts à verser leur sang pour la patrie. Et l'ordre est envoyé, de Paris, de faire partir immédiatement un nouveau régiment. Les rangs s'éclaircissent. Pêle-mêle se fait parmi les défenseurs et les soutiens du Souverain Pontife; mais il se serrent, et, si les circonstances l'exigent ils combattent avec le plus héroïque courage. Du reste, la cause du pape est la cause du principe social, la cause de Dieu, et en combattant pour une aussi sainte cause, Dieu sera au milieu d'eux.

Le signal est donné, les tambours battent le marche, la colonne s'ébranle, la musique fait entendre les airs les plus patriotiques et les plus harmonieux... Quand le régiment fut à l'extrémité de la petite plaine qui précède Rome, du côté de Civita-Vecchia, il s'arrêta. Tous les soldats se découvrirent et se retournèrent. Une dernière fois encore, ils voulaient saluer la ville éternelle; ils voulaient dire au dernier adieu à la coupole de St. Pierre. Les larmes vinrent aux yeux de beaucoup d'entre eux. O mon Dieu! s'écriaient quelques uns, que de grâces vous nous avez accordées pendant notre séjour dans cette sainte ville! Vous nous avez rempli de vos bienfaits, vous nous avez accordé la faveur de vous aimer, nous vous en remercions.

Un prélat les accompagnait. Parvenus assez loin de Rome, ils s'arrêtèrent de non-

veau. Le prélat leur adressa quelques mots d'affectueuse reconnaissance, et, après les avoir bénis, il les quitta en leur donnant rendez-vous dans un monde meilleur, s'il ne leur est pas donné de se revoir sur cette terre.

Après avoir dit adieu à leurs frères d'armes, les soldats qui restaient à Rome sont allés comme les jours précédents à leur travail quotidien. Chaque jour, pendant de longues heures, ils déploient une activité infatigable dans les divers travaux qu'ils ont entrepris pour garantir au besoin toutes les positions militaires. Ces mesures sont essentiellement nécessaires, et certes les catholiques de tous les pays ne peuvent qu'approuver à tout ce qui tend à assurer la sécurité du pape. Les agents de Mazzini pullulent et emploient tous les moyens possibles pour corrompre ce qui ne l'est pas. Eux et leurs séides se répandent sur tous les points de Rome pour saper l'agitation et le désordre. Leurs attaques sont surtout dirigées depuis quelque temps contre les soldats français. Courageux comme le sont presque tous les romains, ils se réjouissent facilement de tout ce qui tend à leur faire perdre un seul soldat de toute défense, et fondent sur lui en criant: *Vive la République!*

Pauvre République! serviras-tu éternellement de cri de guerre à cette tourbe d'assassins et de vagabonds!

Des soldats français entrent-ils dans un cabinet que vite quelques *bons citoyens* de la République romaine les excitent par tous les moyens possibles, les insultent et fondent sur eux à l'improviste.

Quelques optimistes taxent ces déplorables actions d'accidents fortuits. Mais ceux qui sont parfaitement au courant des affaires affirment que toutes ces petites actions insolites, sont un des nombreux branchages du vaste plan conçu pour exciter de nouveaux troubles révolutionnaires à Rome et dans toute la péninsule italienne.

Dans les corps nouvellement formés de l'armée pontificale il y a de très mauvais éléments. Sans s'en douter en admettant des soldats renforcés, très-grands admirateurs de Mazzini et consorts, et ennemis jurés du pouvoir temporel des papes. Certes, l'éloignement d'être dégoûté de tous mages à Rome je ne sais trop ce que deviendra l'auguste Pie IX. Depuis le nord jusqu'au midi, et de l'avant jusqu'au couchant, l'Europe est comme sur un volcan; il lutte à toutes les étapes et presque à la merci des anarchistes. Il ne faut qu'une étincelle pour embrâser toute sa surface, et la France et l'Italie sont le point de mire de toute l'Europe anarchique.

Le général Goumaz, qui veille avec tant d'énergie et de sollicitude pour cette ville de Rome toujours tant aimée, a été saisi d'indignation en apprenant les guet-à-pens dont ses soldats ont été victimes. Il a qualifié de la manière la plus rude les *humistes* gens qui n'ont pas craint de se mettre *quarante-cinq bien armés contre trois soldats français* qui revenaient d'une course et qui par conséquent n'avaient point d'armes. C'est sans l'inspiration de l'indignation la plus vive qu'il a fait son ordre du jour, si terrible pour les aventuriers et les assassins de la République universelle. Grâce à cet ordre du jour, aucun soldat français ne pourra sortir désormais seul et sans armes, et à la moindre agression, au moindre geste qui leur seront adressés, ils devront faire usage de leurs armes. Vous voyez, Monsieur, qu'il n'en faudra pas davantage pour faire cesser toutes les agressions de messieurs les démocrates romains. Diable! pensent-ils, c'est dans les rangs des français armés... Aussi ils n'ont pas s'y frotter; ils se contentent de rentrer

dans leurs tanières et de conspirer tout à l'aise et sans danger.

On dirait que le Piémont rentre un peu dans le calme; pourtant je ne vous le garantis pas. Des personnes ordinairement bien informées assurent qu'il vient d'être conclu un concordat entre Rome et le gouvernement Sardes. A la demande de la Cour de Rome, le gouvernement consentirait à autoriser les Archevêques de Turin et Sinigaglia à rentrer dans leurs métropoles, et quelques dispositions seraient adoptées de part et d'autre. Tout cela peut être vrai, comme ça peut être aussi un petit calmant nécessaire pour faire prendre patience aux esprits. Quoiqu'il en soit, on se repose et on attend d'autres événements, peut-être quelque nouvelle inspiration de Milord Palmerston; car, vous ne devez pas ignorer que l'Italie préoccupe au plus haut degré le capitaine ministre de la reine Victoria. Ne dit-il pas, il a deux jours, ces paroles aussi inépuisables qu'excentriques et que j'aurais tout au plus parlonnées à un rouge renforcé, que: "d'après le rapport de ses amis, la situation de Rome et des Etats Romains était de nature à affliger les personnes qui s'intéressent au sort de ce pays." Les journaux qui ont rapporté cela, n'ont pas dit si la chère excellence avait versé des larmes d'attendrissement et de pitié sur le sort de ces infortunés Romains! L'Italie devrait grandement déplorer de causer tant d'inquiétude, d'empêcher de dormir à cet honorable ministre. Sa seigneurie n'en peut plus; elle est prête à rendre armes et bagage. Si ce malheur lui arrive, ce sera grand dommage, car vraiment les Français, ces despotes féroces, feraient du peuple de l'Italie un peuple d'esclaves. Mais il n'en sera pas ainsi. Depuis longtemps lord Palmerston a mis sa main de fer sur le Piémont; son influence y est toute puissante et le gouvernement de Turin aussi bien que les habitants courbent la tête et subissent cette domination. Toute la Péninsule aurait été forcée, bon gré mal gré, de subir cette influence, si la France et l'Autriche ne l'avaient pas contrariée dans l'Italie centrale. La France a préservé Rome et les Etats de l'Église, l'Autriche a préservé la Toscane. Cette bonne portion de l'Italie échappant à Milord Palmerston, il lui fallait forcément chercher sa revanche dans une autre partie. Il s'abat donc un beau jour dans le royaume des deux Siciles. Amoureux-ement alléché par un double intérêt d'influence et de territoire, il met tout en œuvre pour réussir dans ses desseins. Son beau projet est de tâcher de sembler par la moitié le royaume des deux Siciles et d'en annexer la Sicile à la couronne d'Angleterre. Le noble Lord était poussé par l'esprit tentateur. Aussi il ne néglige rien et ne recule devant aucun sacrifice, et bientôt des émissaires révolutionnaires se mettent à la tête de nouveaux insurgés qui se battent avec rage et sont-ils pendant longtemps l'assaut des troupes royales. Le roi de Naples aide de son fils lieutenant, le général Faldieri, son tête à l'orange avec une énergie et un sang froid héroïque. Bientôt la révolution fut éteinte à Naples et en Sicile, et depuis ce temps là cette petite nation vit heureuse et tranquille. Tant de sécurité tant de bonheur ne font pas les affaires de Palmerston; aussi essaye-t-il encore de les troubler. Pourquoi l'amiral Parker est-il arrivé avec quelques vaisseaux de son escadre dans un des ports voisins de Naples? Pourquoi, en même temps, les réfugiés italiens réunis depuis deux ans à Malte s'agitent ils sous l'impulsion du gouvernement anglais? Si je ne craignais de fâcher votre chère loyauté, je vous le di-

rais en toute sincérité... Le feu révolutionnaire ne s'allumerait pas facilement en Sicile. Pen de souverains ont joui d'une popularité aussi complète que le roi Ferdinand. Non parce qu'il séduisit son peuple par des phrases plus ou moins belles, par des promesses plus ou moins chimériques, mais parce qu'il le captive par sa justice, par ses bienfaits et par sa confiance sans restriction. Sa générosité pour ses sujets infortunés est immense; rien ne lui coûte, rien ne l'arrête. Il y a quelques jours seulement, à l'occasion des noces de la reine, il prit sur sa cassette personnelle une somme de sept-cents-mille francs pour qu'elle fût employée à rembourser au mont-de-piété les prêts faits aux classes les plus nécessiteuses de la population. Naguère il fondait une maison de refuge pour les jeunes filles infortunées et repentantes. On dirait que le séjour de Pie IX dans son royaume lui a porté bonheur, car tout lui réussit; tous ses sujets le chérissent et sont prêts à verser leur sang pour lui. Malgré tous leurs efforts, Mazzini et ses agents ne font pas fortune; aussi commencent-ils à se lasser et à lancer tous leurs anathèmes et tous leurs mépris contre des *vices aussi variés*. C'est grand dommage, car peu de Napolitains ont eu le bonheur de lire le long facium démagogique de Mazzini!

Si Naples et la Sicile respirent en paix et recueillent tous les fruits de l'ordre moral, il n'en est pas de même dans cet infortuné Portugal où le chaos le plus compliqué règne et gouverne. On dit que derrière le rideau se cache lord Palmerston; est-ce vrai? Toutes les nouvelles qui parviennent de ce royaume font présager de désastres plus grands encore que ceux que nous connaissons déjà. C'est un triste et humiliant spectacle que celui que le Portugal donne au monde. Le héros de l'émulation militaire d'Oporto a trouvé moyen, par hypocrisie, de se placer un peu en dehors des francs démagogues. A Lisbonne il y a eu quelques petites émeutes, quelques gouttes de sang répandues, mais rien de sérieux ne s'est encore manifesté. Beaucoup de rassemblements où il y a assaut de poumons, cris de toutes sortes. Oh! zuchis! On dit que la reine Dona Maria est sur le point d'abdiquer. Cela n'aurait rien d'étonnant; tout le monde le prévoit, chacun s'y attend. Le juste milieu où elle a cru s'arrêter n'enraya pas sa décadence; et Saldanha, pas plus qu'elle ne s'arrêtera sur la pente où la révolte l'a placée. Tous deux sont sous le coup de la fatalité des révolutions qui errent sans relâche: "Marche! marche!"

La reine-mère d'Espagne, Dona Christine, s'est cassé la jambe; la reine Isabelle est dans une position très-intéressante; les élections des cortès ont eu lieu au milieu de calme le plus profond; une machine à vapeur qui a sauté, dans l'Andalousie, en tuant une dizaine de malheureux, voilà à peu près tout ce qu'il y a de nouveau en Espagne. J'allais pourtant oublier un grand acte dont tous les journaux espagnols se sont chaudement occupés. Je veux vous parler du Concordat. Comme il y a le pour et le contre dans tous les pays, certains journaux et certains personnages l'approuvent chaleureusement tandis que d'autres lancent feu et flamme contre ce traité. J'ignore à peu près quels griefs ces derniers journaux peuvent avoir pour raison, je sais seulement qu'il est une heureuse transaction entre divers intérêts qui attendaient avec impatience la décision de la cour de Rome. Ce Concordat a quarante-six articles qui tous sont empreints de la plus grande sagesse.

La Belgique a voulu faire un peu parler d'elle. La chambre des députés n'ayant rien

de mieux à faire, avait voté un ordre du jour peu favorable aux ministres, lesquels ne se sont pas fait tirer l'oreille pour donner leur démission. Mais voilà bientôt quinze jours qu'ils se sont déchargés du poids de leurs portefeuilles et les nouveaux ministres ne reviennent pas. On dit que faute de mieux, les anciens ministres, régénérés à la fontaine de jouvence, vont reprendre leurs anciens postes. C'est de la comédie parlementaire.

En Angleterre, on continue toujours à se battre pour rife à la chambre des communes. On veut bien fustiger une victime telle que Lord John Russell ou lord Palmerston, mais on ne veut pas faire tomber le ministère par pure question d'économie; car qui osera siéger sur ces bancs, puisque pour y arriver il faut passer par des centaines de boutiques de liquoristes ou de brasseurs. La dépense que tout membre de cette assemblée fait pour son élection varie de 9,000 à 10,000 livres sterling — Au fait, en Angleterre comme en Portugal, la même attente et la même incertitude régnent. Un peu plutôt un peu plus tard, le ministère Palmerston-Russell et la reine Dona Maria tomberont; celui-ci se brisant contre le bill religieux, celle-la contre une abdication, toute comme Louis Philippe s'est brisé contre une question de régence. Demandez donc des manifestations de la justice de Dieu, hommes aveugles!

Le R. P. De Ravignan a ouvert l'Exhibition Catholique à Londres le 1^{er} dimanche de mai. Deux autres célèbres prédicateurs doivent venir le secourir. On dit que les Anglais ne dorment plus depuis quelques temps, tant ils redoutent le voisinage des catholiques. C'est très-malheureux pour eux! Je vous parlerais bien de l'exposition plus ou moins universelle, mais le temps et l'espace me manquent. Laissons donc les Chinois et les Turcs se promener dans la cité; laissons les anglais, amoureux jusqu'à la folie des ombrelles, pénétrer jusque dans le palais de cristal avec ce joli petit agrément, d'origine et fabrication française, malgré que le soleil au dehors soit enveloppé de brouillards, et disons quelques petits mots sur la France.

Les divisions de parti modéré font battre des mains aux réfugiés de Londres et de la Suisse. M. Ledru-Rollin espère être nommé président de la République. Il parle de se constituer prisonnier quelques jours avant son élection afin qu'elle puisse être légale. M. Ledru-Rollin dans cette dernière hypothèse changera sans doute d'avis, car sa présidence pour rife pourrait bien changer en prison tout de bon.

M. le général Oudinot De Reggio a été nommé grand officier de la Légion d'honneur, un grand degré de cet ordre qui puisse être conféré. Quarante-cinq années de service, trois graves blessures reçues sur les champs de batailles d'Allemagne, d'Italie et d'Algérie, tels sont les titres qui ont valu une si honorable décoration au vaillant capitaine qui a dirigé le siège de Rome avec tant de sagesse et de gloire. Encore un vaillant fait d'armes et le général Oudinot recevra le bâton de maréchal de France. On a distribué à l'Assemblée le rapport de M. Chaput qui repousse à l'unanimité la proposition de quelques intégrés citoyens rouges qui demandaient la suppression du chapitre de St. Denis, près Paris. L'Assemblée a adopté sans discussion un projet de loi pour l'ouverture d'un crédit de 34 mille francs destinés au monument à élever à la mémoire de l'archevêque de Paris, martyr de nos discordes. Soixante montagnards ont trouvé néanmoins que la France n'était pas assez riche pour payer la palme terrestre de l'illustre prélat. Si l'ave-

PRELUDE.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Pardieu!... si je le savais... je te jure bien que je lui ferais passer un mauvais quart d'heure à celui-là.

Oh!... ma tête!... murmura Georges, qui était appuyé contre le mur, tant ses membres tremblaient.

La supériorité d'Obrice n'avait pas été longue, et ses yeux interrogateurs étaient attachés sur le jeune républicain. Il s'approcha de lui et à son tour lui prit la main:

Tu connais cette écriture, Georges?

Moi!... non! balbutia celui-ci.

Georges... ce trouble... cette fièvre qui fait trembler tout ton corps... Tu connais cette écriture... La figure de Georges était tellement altérée, qu'on eût dit celle d'un fou. Il ne répondit pas, mais il laissa échapper la lettre et se prit le visage dans les mains avec un senti-

ment de profonde désolation. Sa pensée ne lui appartenait déjà plus. Obrice avait fait une trop profonde étude du cœur humain pour ne pas comprendre que les sentiments les plus extrêmes peuvent seuls donner une si immense douleur.

Il garde un instant le silence, observant avec son air fuyant le jeune républicain.

Georges, reprit-il ensuite, cette écriture est celle... d'une... femme!

Qui ça dit cela?... murmura Georges égaré.

Cette femme est celle que tu aimais!

Cette femme! cette lettre!... oh! infamie!...

Donne-la moi!... où est-elle? J'ai mal lu!...

ce n'est pas possible! Donne-la moi que je la déchire avec mes dents!

Tout est possible, dit Obrice de sa voix rude.

Cette femme, c'est la nièce de Gracchus.

La... nièce... murmura Georges, dont les lèvres étaient plus blanches que le suaire d'un mort.

Ce Gracchus ne m'allait qu'à moitié... Cette jeune fille est une infamie!... s'écria le jeune montagnard avec une explosion terrible. Une lâche espionne qui a abusé de mon amour.

Obrice posa la main sur l'épaule de Georges, et lui dit d'une voix frémissante:

Ne t'avais-je pas dit, Georges, "N'aimes pas!... n'aimes pas!... l'amour, c'est le serpent qui tue..." c'est le poison qui dévore!... Te voilà comme il était, lui!... des larmes dans les yeux et dans la voix!... la fièvre et la mort dans l'âme!... enfant!... enfant!

Où, mais enfant qui se venge, Obrice, — enfant qui tue! Oh! je ne me briserai pas

la tête avec une balle, moi!... je me vengerai! je me vengerai!

A la bonne heure! tu comprends la vengeance, sois tranquille, je l'aiderai et je me chargerai des préliminaires.

Où, où!... n'est-ce pas!... car vois-tu mon cœur pourrait faillir... sa voix est si douce, son visage si pur. C'est la voix!... le visage d'un ange!... Mais comprends-tu Obrice que la lâcheté d'une femme puisse descendre aussi bas?

Pour elle j'aurais déchiré ma poitrine et donné mon cœur à fouler à ses pieds... Infamie!... lâche!... lâche!... Oh! comme je la briserai!... l'étonifie ici, l'étonifie!

Et si s'élança hors de la chambre.

Obrice penché sur le seuil de la porte, le regarda un instant s'éloigner.

Pauvre Georges, dit-il, il a eu des accents qui m'ont rappelé... La douleur n'a qu'une même voix pour sangloter... Oh! mon fils! mon fils!

Il cessa de parler. Sa pensée s'étonna à sa voix.

Il alla à la fenêtre et l'ouvrit pour laisser entrer l'air du dehors.

Il a raison, murmura-t-il d'une voix creuse, on étouffe ici!

Un instant après, il se releva d'un mouvement brusque. Un éclair effroyable avait illuminé son cerveau:

Si c'était lui!... si c'était elle!... s'écria-t-il avec un rugissement féroce.

Il se mit à rire d'un rire cruel.

Tu es fou Obrice... tu veux que cette jeune fille... et cependant... cependant!

Et lui aussi, s'élança dans l'escalier, s'éloi-

gnant comme l'avait fait Georges d'un pas rapide.

L'un était poussé par le désespoir, l'autre par la haine.

Georges était comme un fou; des déchirements affreux mutilaient sa poitrine. En marchant il s'appuyait presque à chaque pas pour ne pas tomber. Tantôt il restait immobile, tantôt au contraire sa marche était fiévreuse.

Autour d'une rue il s'arrêta, et se prit le visage dans les mains, sans faire attention que chacun le regardait en passant. Quoiqu'il importait cette vie indifférente et tumultueuse qui se passait autour de lui! Il n'entendait que les bruits de son cœur en lambeaux.

Oh!... infamie!... disait-il entre ses dents. J'étais pour elle un instrument!... un jouet!... un espion!... ah!... mon pauvre cœur!... Et semblable à un insensé, il se frappait la tête contre le mur. C'est que Georges avait été jeté d'un seul coup, du ciel resplendissant de son amour dans la fange d'un abîme de mensonges; c'est qu'il avait ouvert sa vie et son âme à une confiance immense; c'est qu'il avait donné à Jeanne tout cet élan, toute cette foi aveugle d'une première affection tendre, qui s'infiltrait dans le cœur et devient le regard de vos yeux et la voix de votre bouche.

C'est que cette lettre!... lettre infamie qu'il avait broyée entre ses doigts, avait brisé tout cela d'un seul coup, amour, foi, croyance.

Les tempêtes que Dieu envoie sur l'océan ne sont rien auprès de la tempête qu'une telle douleur amasse dans la poitrine.

Oh! le jeune et ardent républicain était bien tout entier ébranlé par cet anéantissement de lui-même; plus rien ne vivait autour de lui que la rage insensée qui s'amoncelait dans sa tête. Il mettait dans sa désolation toute la sauvage énergie de sa nature. Se souvenait-il que ce jour était un jour néfaste, terrible pour les révolutionnaires? Il avait tout oublié, hormis les caractères tracés sur ce papier.

Il avait oublié que Danton, ce superbe colosse de la révolution, cette monstruosité de la liberté Camille Desmoullins, Fabre d'Églantine, Laëroix, Hébert de Séchelles, devaient à leur tour aller s'agenouiller sur les planches glissantes de l'échafaud. Il avait oublié que cette heure, était celle où ces hommes-tout à l'heure si populaires encore, si applaudis de la foule, si adorés de tous avec de si triomphants fiévreux, allaient signer de leur sang les premières pages de l'expiation.

Que lui importait que Danton mourût, Jeanne l'avait trahi! Que lui importait que la hache du bourreau fit tomber la tête de Camille Desmoullins, Jeanne l'avait trahi!

Il n'entendait pas les cris de la rue, qui déjà arrivaient jusqu'à lui, et il ne s'apercevait pas que la justice de Dieu voulait qu'il y passât, tête nue et mains garottées, ces meurtriers de la France.

Et cependant ce funèbre chariot avançait, traînant ses victimes comme il avait traîné Marie Antoinette, reine de France, huit jours avant, Hébert et Momoro, comme il traînait tous les jours les têtes à couper.

La foule débordait autour de lui, et le pres-

nir de nos fatales discordes résolvant un tribut aussi glorieux à ces rigides dispensateurs des deniers publics, je garantis à leur mémoire de plus généreuses sympathies.

Messieurs les rouges nous montrent un peu partout de quels sentiments ils sont animés. Pour eux les scandales dans les églises sont passés à l'ordre du jour; rien ne les arrête, rien ne les confond. Ce serait aux autorités locales à sévir avec énergie contre de pareilles brutes, mais presque toutes dorment ou font semblant de dormir. Dans une fort belle église, à quelques heures de Lyon, un cloquet et courageux prêtre attire chaque jour des milliers de fidèles. Grâce à sa parole pleine de foi et d'amour, d'éclatantes conversions ont eu lieu, ce qui ne fait pas du tout l'affaire des rouges. Il y a quelques jours, ils ont trouvé très convenable, au milieu du sermon, de lancer au prédicateur, d'une voix très accentuée, la coquette interruption suivante: *A bas le gueux! A mort le jésuite!* C'est pitoyable à dire, Monsieur, mais l'autorité municipale n'a rien trouvé de mieux est faire que de se croiser les bras. Jugez donc des Français par des hommes de cette trempe; je ne suppose pas que vous en soyez satisfait. Pour mon compte, si tous mes compatriotes étaient de cette taille, il y a fort longtemps que je ne serais sauvé à toutes jambes.

La mort moissonne avec abondance dans certaines contrées du midi de la France. Une maladie épidémique fait de grands ravages et tout dénote qu'elle est loin d'être à sa fin. Le choléra, la peste, le socialisme; on nous a prédit que nous serions forcés de subir ces trois fléaux dans notre siècle.

Le Département des Landes a élu représentant le général Durrien en remplacement de Frédéric Bastiat dont la mort a été si chrétienne.

Deux représentants sont morts la semaine dernière: M. Felix de St. Priest et M. George Monnier. Le premier représentait le Dept. du Lot et le 2d, celui de Meurthe. Tous deux appartenaient à l'opinion légitimiste. La perte de M. de St. Priest surtout, sera vivement sentie par tout ce que la France possède d'hommes justes et loyaux. Il est mort à peine âgé de 90 ans, entre les bras de la religion qui l'avait soutenu pendant sa vie au milieu des adversités qui l'ont accablé. Sa vie est utile à son pays; son nom est attaché à des réformes populaires et utiles qui lui valent la gratitude publique. Si la réforme postale, dont il s'était montré pendant toute sa carrière législative l'infatigable promoteur, ne suffisait pas à perpétuer son souvenir, ses propositions sur la conversion de la rente 5 p. 70, sur l'assurance, et sur le placement des ouvriers, marqueraient à elles seules son trop court passage au sein des assemblées. Doué des plus attachantes qualités de l'esprit, riche d'une érudition littéraire inépuisable, M. de St. Priest apportait dans l'intimité de sa vie privée le charme des affections les plus dévouées. Il avait cette supériorité d'esprit propre aux hommes honnêtes, et son intelligence n'était si élevée que parce qu'elle s'élevait toujours de la noblesse de son cœur. Puisse-t-il être dignement remplacé dans le parlement et à l'Académie française dont il était membre.

Votre tout dévoué,
M. L. M. C.

et pour régler ce qu'il convient de faire avant et pendant la tenue de cette solennelle et auguste assemblée. Le même jour, conformément à l'esprit et aux prescriptions des Saints Canons de l'Eglise, on a affiché dans la Cathédrale l'annonce de Convocation du Concile.

Nous espérons recevoir plus tard sur ce sujet, et publier le Mandement dont il s'agit.

C'est la première fois que l'Eglise du Canada aura offert le spectacle d'une de ces pieuses et importantes Assemblées, destinées à retremper la foi de ses enfants, à resserrer les liens qui les tiennent si fortement unis entre eux à redonner vigueur à sa discipline, à corriger les mœurs et supprimer les abus. Cette circonstance sans doute ne fera que contribuer à la renaissance que doit faire naître ce prochain événement, et disposer à accueillir plus respectueusement les décrets qui émaneront du Concile.

Ordnations.

Samedi dernier, Mgr. l'évêque de Montréal fit l'ordination suivante dans la chapelle du Collège de Montréal:

Prêtres—MM. L. C. Lussier et U. Archambault, pour le Diocèse de Montréal.

Diacones—M. J. Rogers, pour le Diocèse d'Halifax.

Sous-diacones—MM. J. B. Lemonde, L. H. Merin, J. A. Singer, pour le Diocèse de Montréal; B. Flood, J. Lynch, pour le Diocèse de Boston; John Smith, pour le Diocèse de Hartford.

Miscés—MM. N. Ferrant, pour le Diocèse de Montréal; J. Healy-Brownson, J. A. Healy, pour le Diocèse de Boston; James Smith, pour le Diocèse de Hartford; John Woods, pour le Diocèse d'Halifax.

Tousés—MM. Thomas Bérard, Daniel LeCluyre, Pierre Lemay dit Marsolais, Louis A. et le Panetton, Joseph Noël Taillefer, Joseph Villeneuve, pour le Diocèse de Montréal; J. A. Healy, pour le Diocèse de Boston. Ce dernier a reçu le même jour les Ordres Majeurs.

Conversions.

Le *Nation* de Dublin annonce, d'après le *Catholic Standard*, que William Henderson, eccl. agent de Robert Cary, eccl. de Tor Abbey, a été reçu dans l'Eglise Catholique par le Rév. M. Power.

Le Rév. J. H. Woodward, dit le *Church and State Gazette*, en dernier lieu bénéficiaire de l'Eglise St. James à Bristol, a été reçu dans l'Eglise de Rome à Lutworth, Dorset.

M. de Florincourt, publiciste distingué, Editeur du *Correspondant du Nord*, journal publié à Rostock (Allemagne), a dernièrement abjuré les erreurs du protestantisme, et a été admis à Sotby-rin au nombre des enfants de l'Eglise catholique.

Le 5 mai, dans l'Eglise de Santa-Maria in Campo (Italie) Mgr. l'évêque de Fiesole a reçu l'abjuration de M. Galterio Kennedy-Lewrie, qui, de l'Eglise anglicane, a passé à l'Eglise Catholique.

Parlement Provincial.

[Par voie Télégraphique.]

Toronto, 13 Juin.

Hier soir, sur motion de M. Boulton, une adresse a été ordonnée touchant un rapport relatif aux Magistrats Stipendiaires.

Sur motion de M. Leclerc, un Bill au sujet des droits des Locataires et Locataires a subi sa première lecture.

Sur motion de M. Badgley, un bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime de Montréal, a subi sa première lecture.

Les bills suivants furent aussi lus pour la première fois:

Pour amender la Loi sur la pratique de l'art médical;—pour pourvoir un meilleur mode de convoquer le Parlement;—pour incorporer les Associations de la Bibliothèque et de l'Institut des Artisans.

Le bill de M. Sanborn pour assurer le recouvrement des propriétés illégalement détenu.

nés, a été lu pour la seconde fois. Ce représentant a expliqué l'objet de son bill. Il doit avoir pour effet de remettre leur propriété en possession de son bien illégalement possédé par un tiers, par l'entremise des juges de paix qui doivent être revêtus de ce pouvoir. Si cependant la contestation s'élevait sur la propriété, le défendeur pourrait élever la cause à la Cour Supérieure en fournissant un cautionnement.

M. McKenzie a fait motion pour la seconde lecture du bill devant établir des tribunaux de conciliation dans le Haut-Canada. Il s'entendit longuement sur ce sujet, en soutenant que le règlement équitable des contestations entre les parties au moyen d'un tribunal tel que celui qu'il voulait établir, serait de beaucoup préférable que le parti qu'elles prendraient de recourir à la loi; ce qui ne tendait qu'à créer des animosités entre les parties en laissant aux avocats leurs dépouilles. Les causes que M. McKenzie entendait faire décider par le tribunal de conciliation rentrent dans les catégories suivantes: l'Assaut et l'attentat, rupture des promesses de mariage, la diffamation, le libelle, etc. Cette cour serait présidée par le Juge du Comté. On n'administrerait pas le serment; mais le Juge, avec la science du droit qu'il possède, discuterait avec les parties et leurs amis et tâcherait de concilier les différends.

M. Smith (de Frontenac) remarqua que l'hon. membre avait en extrême aversion les avocats, en que, par le fait de ces messieurs, il avait quitté le pays à deux reprises—une fois en 1827, afin de se soustraire à un emprisonnement pour dette, une autre fois, en 1837, pour trahison. C'était aussi à cause des avocats qu'il avait été amené en ces deux occasions à maudire son pays. M. Smith ridiculisa le bill en le traitant d'absurde, et demanda si M. McKenzie avait envie de bouleverser toutes les institutions du pays par un système indigeste, copié d'un livre Yankee. Il proposa en amendement que la lecture du Bill fut remise à six mois.

Le Solliciteur-Général McDonald parla longuement pour démontrer que le Bill était une absurdité.

Le Colonel Prince exprima sa surprise de ce que l'hon. Solliciteur-Général eût daigné raisonner sérieusement contre des absurdités aussi palpables. Il remercia Dieu d'avoir vécu sur une terre de liberté—dans un grand pays où tout homme pouvait trouver ces Tribunaux sans le secours du Bill de l'hon. représentant de Hallamand. Si les constituants demandaient une telle mesure, ils étaient de fameux ânes. C'est la tout ce qu'il dit au milieu des rires.

M. Richard s'opposa au bill.

M. McKenzie se plaignit en disant qu'il ne convenait pas qu'on le désignât un soir par les noms de menteur, traître, gueux, voleur, meurtrier, etc., et de l'accuser un autre soir de s'être caché pour ne pas payer ses dettes. Il reprocha à l'Orateur d'avoir permis que cela eût lieu. Il dit que, personnellement, il ne voulait pas se défendre, mais il protesta contre ces procédés au nom de la Chambre, dans l'intérêt de sa dignité, ainsi qu'au nom du pays.

M. Lafontaine dit que l'hon. membre pour Hallamand étant une fois à Québec, dans le mois de novembre, il y avait un comite ségeant, auquel il manqua tout à coup des papiers qui disparurent, et l'hon. membre était disparu dans le même temps.

C'était juste au moment où M. Nelson, le "vieux patriote", comme l'appelaient M. McKenzie, était pour demander l'arrestation du représentant de Hallamand. Il fit alors très froid, mais il fit trop chaud cependant pour l'honorable membre. Il (M. Lafontaine) fit une revue satirique du Bill, dont une clause, dit-il, obligeait le Juge de trouver un mari pour toute femme non pourvue, et qui, dans sa totalité, avait pour objet de faire faire aux gens ce qu'ils étaient pressentiment en état de faire.

Après que d'autres membres eurent émis leur observations, M. Lafontaine blâma M. McKenzie de s'être attaqué à l'Orateur.

MM. Morrison et Smith (Durham) parlèrent en faveur du bill.

M. J. H. Cameron fit remarquer dans le

bill une déféction: le juge qui entendrait l'affaire sans le tribunal de conciliation aurait encore à s'occuper par après de l'instruction de la même affaire, etc. Il était évident que ceci attaquait la mesure dans sa racine, et que si elle devenait loi, il devrait y avoir des juges différents. A d'autres égards, le bill ne lui paraissait pas aussi absurde. Le système de l'arbitrage avait été mis à l'essai durant quatre années au sujet des terres d'héritages, et il y eut occasionné à la Chambre une dépense de £10 000 pour cette période de temps. On l'avait en conséquence jugé impraticable.

D'autres députés parlèrent sur la question et les débats se continuèrent toute la soirée.

La motion de M. Smith pour le rejet du bill fut éventuellement emportée par 36 voix contre 24.

Ce soir la Chambre a discuté durant de dix heures à huis-clos sur la question—comme l'apprend le rapporteur—de l'admission des dames et des commodités à leur offrir. M. Hincks présente une résolution d'amendement à la liste civile. Elle contient la proposition de réduire à £900 les appointements des Juges-en-Chefs qui seront nommés désormais; à £800 ceux des Juges-Pinées; à £900 ceux de chacun des Procureurs-Généraux; à £800 chacun des autres Ministres. Il ne serait plus accordé de pensions à l'avenir, excepté aux Juges en retraite. Les présidents (Orateurs) du Sous-l'Élégislatif et de la Chambre d'Assemblée doivent recevoir £500, si ce n'est dans les cas où ils exerceront simultanément quelque autre charge, devant alors recevoir additionnellement £100. (Nous reproduirons vendredi une portion plus ample des rapports législatifs que nous aurons le soin de condenser pour les publier à l'avenir au complet et régulièrement.)

On a déposé dans les salles de la Chambre de Lecture et de l'Association de la Bibliothèque, la Requête se rapportant à la loi des écoles, dont le *Messenger* de vendredi ont rendu compte. Les rétracteurs de la pièce espèrent ainsi procurer à ce document la sanction d'un grand nombre de signatures. Nous sommes sûr à l'avance que les seules adhésions qu'il leur est donné d'obtenir seront celles des personnes qui n'auront pas aperçu le piège; qui ne verront pas que, sous les dehors de l'égalité civile se cache une tentative de monopole scolaire auquel on veut arriver, imperceptiblement et par degrés, mais à coup sûr, ici encore, et dans la matière la plus importante qui puisse intéresser l'avenir d'un peuple, ce monopole dangereux par et la même qu'il semblerait légal, s'exercerait nécessairement au préjudice de l'origine politiquement la plus faible à l'avantage de la plus influente. Pour ouvrir les yeux sur des résultats aussi graves, il suffit d'examiner la Requête dont nous parlons et d'arrêter un moment ses réflexions sur notre position spéciale dans le présent, sur ce que les circonstances et le mouvement qui s'opère la font dans l'avenir.

Il est des faits les plus remarquables que des spéculations d'un ordre inférieur ou des querelles moins importantes encore que tout le reste préoccupent assez pour leur former les yeux sur des manifestations qui attaquent une population dans ses droits et une nationalité dans ses bases. Le *Journal de Québec* a pourtant abordé ce sujet, et voici ce qu'il en a dit en dernier lieu.

«Quelques personnes ont trouvé étrange l'approbation que nous avons donnée à certaines suggestions relatives à l'instruction primaire, extraites d'une requête qui se signa inégalement à Montréal. Les suggestions que nous avons approuvées, ne contenant rien que nous sachions, qui puisse prêter matière à la censure. Nous n'avons entendu que les suggestions par nous reproduites et rien de plus. Quant aux suggestions de cette requête qui ont trait à l'enseignement moral et religieux, nous n'avons pas dit un seul mot, persuadés que nous sommes que, grâce à Dieu, le progrès comme l'enseignement certain, n'a pas marché aussi vite dans notre pays pour que nous puissions prendre un sérieux intérêt à l'introduction de l'indifférentisme religieux ou l'athéisme dans nos écoles primaires. Nous désirons l'uniformité dans les livres en usage dans éco-

les, mais cette uniformité, comme nous la comprenons, doit être subordonnée au droit exclusif que doivent avoir les ministres des divers cultes de choisir les livres d'enseignement moral et religieux.»

Lectures sur la poésie des Hébreux.

Hier soir, à 8 1/2 heures, M. Morris J. Raphael, M. A., P. H. D., Rabbín de la Synagogue de Green Street, New York, et ci devant de Birmingham, Angleterre, commença un intéressant Cours de Lectures sur ce sujet si susceptible de nobles et sublimes développements: *La poésie des Hébreux*. L'assistance était nombreuse et des plus choisies. Le lecteur avait été précédé à Montréal par sa haute réputation d'éloquence, et il nous a paru justifier pleinement les éloges que l'on a faits de sa parole chaleureuse, parfaitement en harmonie avec le sujet, par l'enthousiasme et l'espèce d'inspiration qui semblait le civiliser.

Il nous est impossible de rendre justice à M. Raphael dans une analyse brève comme celle à laquelle nous sommes obligés de nous restreindre. Nous nous contenterons de donner quelque idée du puissant intérêt qui s'attache à ces lectures.

Le cours complet doit présenter les développements et une analyse des beautés de la poésie sacrée durant *Quatre Périodes*. La première comprend les temps antédiluviens, l'époque des patriarches, de Job, jusqu'à Moïse; la seconde s'étend depuis Moïse jusqu'à David; la troisième depuis David jusqu'à la mort de Salomon; la quatrième depuis ce dernier événement jusqu'à la captivité de Babylone.

Après une courte introduction sur la double nature de l'homme et sur les belles facultés de l'intelligence et du cœur qui le rendent accessible aux délices et aux sublimes jouissances de la portion spirituelle de son être, l'éloquent Lecteur donna la Définition de la Poésie, définition qui fait comprendre tout d'abord que la Poésie ne consiste pas dans la fiction et le langage métaphorique, mais dans l'expression la plus noble et la plus sublimée des plus nobles et des plus sublimes pensées de l'intelligence, comme des sentiments, des émotions et des affections du cœur humain, il établit ensuite la différence entre la Poésie Sacrée et la Poésie Profane; et la supériorité si incontestable de la première sur la seconde.—Vint ensuite une lumineuse dissertation sur le génie et le caractère supérieurement poétique de la Langue Hébraïque, comparée au parallèle avec les langues modernes.—Après avoir rencontré la relation intime de la Poésie Sacrée avec l'histoire et les Institutions des Israélites, M. Raphael entra dans ses développements sur la Première Période, analysa les beautés de quelques fragments de Poésie Antédiluvienne—de l'histoire de Joseph—de la Bénédiction de Jacob—Il parla ensuite du livre de Job, qui doit faire plus spécialement le sujet de la Lecture de ce soir.

Des Considérations générales sur les beautés poétiques de ce Livre furent suivies, pour terminer, d'une dissertation sur le temps et le lieu où il a été composé—sur ce personnage Biblique lui-même Job—M. Raphael discuta avec une critique pleine de sagacité et d'enthousiasme, l'opinion de ceux qui veulent que Job ne soit qu'un personnage allégorique, et il la rejeta pour adopter celle qui en fait un personnage réel et historique.

Le Cours se compose de six Lectures: la 2e aura lieu ce soir, la 3e Jeudi, la 4e Samedi, la 5e et la 6e Lundi et Jeudi de la semaine prochaine.—Les Lectures se donnent à St. Lawrence Hall, Grande rue St. Jacques, et commencent à 8 1/2 h. du soir. Aucune allusion n'a été faite aux points sur lesquels les Juifs et Chrétiens sont en divergence d'opinion et de croyance.

Il est probable que le trait d'une forte partie de la garnison provinciale, annoncée par une récente dépêche de Lord Grey, n'aura pas lieu, si l'on en juge par une déclaration du secrétaire de la guerre émise le 31 mars dans

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 17 JUIN 1851.

Première page:—Correspondance Lyonnaise. Feuilleton:—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848—(Première Partie sur 1793).—(Suite.)

Convocation du Concile Provincial.

Dimanche dernier a été lu à la Cathédrale, un Mandement de Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal, adressé au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse pour leur annoncer que le premier Concile de la Province Ecclésiastique de Québec s'ouvrira le 15 Août prochain,

sait de ses flots tumultueux, la foule, vile multitude sans nom, qui a toujours des cris de joie, des injures et des vociférations pour toutes les agonies, et qui de la même main encense et assassine.

Lève donc! lève donc les yeux Georges! Au lieu de les avoir incessamment fixés sur ton cœur, arrête-les sur ce cortège qui passe. Regarde; le spectacle en vaut bien la peine. Ils sont vingt entasses dans la même charrette.

Danton était calme et les bras croisés; il avait le front haut; un sourire dédaigneux sur les lèvres, et dans le visage une empreinte d'écrasant mépris qui dominait cette horde populaire, lie de sang et de fange, annoncée contre les rons de la charrette.

Mais j'aimais homme mené à la mort ne fut plus déchirant à voir ou à entendre que Camille Desmoulin... La déolation était pleine sur tous ses traits; la faiblesse de son cœur débordait sur ses lèvres; il bondissait sur le banc où on l'avait placé et cherchait à déchirer avec les dents les liens qui le garantissaient.

Les honneurs n'avaient qu'à regarder leurs victimes pour apprendre à mourir.

Les yeux de Georges, hagards, vacillants comme ceux d'un insensé, aperçurent tout à coup ces vingt têtes élevées au-dessus des autres.

Le jeune montagnard aperçut Danton et se voila le visage de ses deux mains.

Ce spectacle terrible l'arrêta violemment malgré lui à sa propre douleur.

Danton... lui... à l'échafaud... murmura-t-il à voix basse.

Ce front lumineux et puissant auquel un génie fatal semblait avoir donné la force de porter à lui seul la révolution, venait de creuser un sillon dans la pensée du républicain, et il entendait la voix du tribunal qui disait à son ami avec une expression de dédain indicible:

Reste donc tranquille, Camille, et laisse là cette vile canaille.

Cette voix, c'était bien la même qui, auparavant, avait résonné à son oreille, le premier jour de son arrivée à Paris, tonante et applaudie, la même voix qui disait:

Il faut que le peuple ait justice.

Et ce peuple qui avait poussé Georges au milieu de ses flots jusqu'à la convocation, était bien ce même peuple auquel le monstre révolutionnaire devait lancer avant de mourir cet anathème méprisant.

Mais cette impossibilité muette et orgueilleuse était un masque sur le visage de Danton. Il savait que les grands crimes comme les grandes vertus vivent dans la postérité, et il posait à sa dernière heure devant le pinceau de l'histoire.

Ce calme contracté rendait son horrible figure plus affreuse encore; ses traits étaient pâles, un rire convulsif plissait ses lèvres sur lesquelles sa langue ardente se traînait continuellement.

A l'échafaud... à l'échafaud... criait la multitude comme un tonnerre rugissant.

C'était du sang à couler, que fallait-il de plus à cette mente altérée!

Peuple... on te trompe... on immole tes meilleurs amis, gémissait Camille Desmoulin en se tortant sous ses liens, de telle sorte que sa chemise, déchirée par lambeaux, laissait son corps osseux dans sa grêle nudité.

Spectacle pitoyable, révolte stérile et honteuse, contre la mort!

A l'échafaud... à l'échafaud... répétait la foule qui dansait en rend comme un troupeau de bêtes fauves.

Mais c'est moi, grinçait Camille, moi qui le premier, le 14 juillet, vous ai appelé aux armes! C'est moi le premier qui vous ai montré du doigt ce trône à renverser et vous ai crié: Liberté... liberté... Sauvez-moi... sauvez-moi...

A l'échafaud... à l'échafaud... répondirent les voix qui conviaient les gémissants du supplice; et pas un n'avait un mot de pitié ou de souvenir.

La vie est-elle donc si précieuse! dit Georges en lui-même d'une voix amère, pour qu'on doive la demander avec une telle supplication!

Le nihilisme de Danton ne put tenir contre cette ingratitude qui les conduisait en hurlant à la tombe, et il se pencha sur le bord de la charrette:

Peuple insensé... dit-il...

A cette voix rugissante, dont les accents lui étaient si connus, la multitude cessa un instant de vomir ses injures et ses imprécations.

A l'échafaud, Danton... n'est-ce pas, continua-t-il, parcequ'il vous a conduit au chump

de Mars pour signer la pétition contre la royauté. A l'échafaud, Danton! n'est-ce pas, parcequ'il a renversé le trône des rois, parce qu'il a travaillé à vous relever de l'asservissement qui vous écrasait; oui, à l'échafaud, Danton; il a voulu faire de vous des hommes! Et la foule qui s'était tue un instant, se mit à répéter encore:

A l'échafaud, Danton, à l'échafaud!

Le tribunal travaillait; il se redressa de toute sa hauteur et s'écria d'une voix qui retentit comme un éclat de tonnerre:

Peuple ingrat et stupide! tu ne veux pas la peine qu'un homme te donne un jour, une heure de sa vie!

Et il retomba sur son banc en murmurant entre ses lèvres ces paroles empreintes du plus hideux cynisme:

Quant à moi, je m'en ris; j'ai bien joué de l'existence; j'ai bien fait du bruit sur la terre, j'ai bien savouré ma vie. Allons dormir! Allons dormir!

Et la charrette passa pour ne plus s'arrêter qu'au seuil de la guillotine.

La rue était devenue solitaire comme une plage que les flots de la mer ont quittée. Georges seul n'avait pas bougé.

Dormir! Dormir! répéta-t-il à demi voix. Oh! cela doit être vrai! Puisque la vie est la souffrance, la mort doit être le sommeil. Le douleur en fustige presque un athée.

Quand le silence eut remplacé autour de lui ce tumulte mortel, sa pensée, un instant détournée, redescendit comme un éclair en lui-même:

Oh! la lettre! la lettre! dit-il en serrant ses deux mains contre sa poitrine.

Et il continua à marcher.

Jeanne était seule, seule avec les inquiétudes de sa pensée et la douloureuse résignation de son cœur; cette voix intérieure qui si souvent tremble et gémit en nous, prononçant incessamment le nom de son père et celui de Georges. Les souffrances de l'âme ont cette différence avec les souffrances du corps, c'est qu'on les écoute et qu'on les aime. La douleur du cœur a des recueils tristes et doux.

C'est ainsi que Mlle De Savernay s'isolait de la vie extérieure qui grondait autour d'elle.

Cent fois, cent fois plus heureuse est ta douleur, enfant! elle empêche la pensée de se plonger dans ces angoisses de chaque jour et de chaque instant; à peine si tu entends les cris d'agonie qui redoublent, enveloppés que es dans le deuil de tes espérances!

Dans le deuil de la fontaine, elle s'élevait dans sa méditation. On somme à la porte. Elle ouvre. C'est Petit-Pierre.

Petit Pierre est tout essoufflé; il a tant couru, le pauvre enfant! Sa voix s'éteint dans sa poitrine; à peine si il peut parler.

Mademoiselle, dit-il par les mots entrecoupés, après... avoir... attendu... ce matin... près de... deux heures... à l'endroit... que vous m'avez enseigné, j'étais enfin parvenu à remettre ce papier... mais à peine, avions-nous fait quelques pas... que trois hommes se sont jetés sur cette personne.

Oh! mon Dieu!... fit Jeanne!

In chambre des communes. Ce fonctionnaire, qui est M. Fox Maule, dit en répondant sur ce sujet à M. Hume: "A l'égard du Canada, je pense qu'il pourrait devenir possible plus tard d'opérer une réduction des forces militaires; quant à présent, les troupes en Canada se trouvent disséminées sur une vaste étendue de territoire, et le gouvernement n'a nullement l'intention d'en diminuer le nombre."

Un correspondant du Pilot lui écrivait il y a peu de jours de Toronto que la place de greffier du conseil exécutif, devenue vacante par la mort de M. Joseph, était encore un objet d'attente, il ne pouvait dire pour qui. Le bruit avait couru que M. Cauchon accepterait cette charge, mais il ne s'était pas confirmé.

On nous communique le rapport qui suit: Institut Canadien.

Séance de jeudi 12 juin 1851. Présidence de M. Dorion. Après la discussion de la question du jour et les procès d'ordre, M. Desnoyers, secondé par P. O. D. Smarag, Eer., fit la proposition suivante: (publiée dans le dernier numéro des Melanges.)

F. Cassidy, Eer. secondé par D. E. Papineau, Eer., proposa un amendement: Qu'il soit résolu: Qu'aujourd'hui, comme par le passé, l'Institut Canadien de Montréal déclare qu'il ne soutient comme corps aucun parti politique.

L'amendement mis aux voix, est remporté par la division suivante: Pour l'Amendement:—J. Auger, Jos. Barsalon, G. B. Bérubé, P. T. Betty, Dr. Bland, E. Bland, P. Blanchet, C. Bourdon, Jules Bouthillier, F. X. Brézau, F. Cassidy, A. Chériar, Dr. Codréro, A. Comte, T. G. Coussols, P. Damiel, F. H. De Caussin, C. J. N. De Montigny, F. X. De Montigny, A. Desjardins, A. A. Dorion, V. P. W. Dorion, J. Doutre, L. Doutre, E. Doutre, E. Dugas, F. X. Durand, F. E. M. Durand, J. E. Ferté, A. Fissault, E. Fournier, P. Gendron, C. Gravel, J. Grenier, P. Guilford, A. Guimond, P. Hudson, J. A. E. Labadie, L. Labelle, F. Lacroix, C. Lacroix, R. Laflamme, J. E. Lafont, L. Latihé, C. Lamontagne, Ls. Lamontagne, Lapointe, P. Larose, D. Latte, C. Luzzon, L. Luzzon, J. Leclerc, C. Leduc, Jos. Louanger, Ls. Morin, A. Mousseau, E. L. Paucand, D. E. Papineau, C. F. Papineau, P. G. Papineau, L. Plamondon, F. P. Pominville, C. Pominville, C. Quevillon, W. H. Rowen, A. Roy, J. R. Sincennes, C. C. Spéand, A. St. Amant, A. Teller, C. G. Lazure.—72.

Contre l'Amendement:—L. G. Beliveau, B. Le-Isle, L. P. Boivin, M. Campbell, O. Chevalier, F. Contant, Cisson, B. Damour, C. De Grandpré, P. O. Dénary, M. Desnoyers, C. M. Desnoyers, L. B. Duracher, O. H. E. Forbes, J. Gariépy, A. Lauro, Lubin Leblanc, L. Lemay, Ls. Louanger, P. Lossier, L. W. Marchand, C. Marchand, Mélançon, Ed. Mucier, L. S. Morin, L. Piché, J. Poirier, E. Poitevin, F. Pominville, E. Ranson, L. Rivet, J. A. Tailhades, Dr. Trudel, L. Turgeon, Vallée.—36.

L'amendement, devenu motion principale, est adopté sur même division.

Il est résolu, sur proposition de F. P. Pominville, Eer., secondé par M. A. Teller, que les procès de cette séance soient publiés dans les journaux français de cette ville.

Trente nouveaux membres actifs sont admis. Après quoi la séance est levée.

L. W. MARCHAND. S. A. S. C. Montréal, 13 Juin 1851.

On lit dans la Minerve: "Excursion de Montréal à New-York, le 4 juillet.—M. G. Batchelor, qui vient d'arriver à Montréal nous annonce que les arrangements relatifs à l'excursion de plaisir de Montréal à New-York sont complétés d'une manière qui satisfait, pense-t-il, tout le monde. En effet, on quittera Montréal le matin de bonne heure, et l'on traversera le lac Champlain de jour.

Et ils l'ont entraînée.... En prison? Hélas! mademoiselle, je ne sais pas... j'ai pu m'échapper... je suis accouru bien vite. Et ce papier, Petit-Pierre? ce papier-là. Étais caché dans ses vêtements... Alors, tout est perdu! S'écria Jeanne. Voulez-vous que je retourne là bas, mademoiselle?

Non, enfant, murmura Jeanne en se laissant tomber sur un siège avec un profond accablement. Arrête! arrête! Tu consens Baptiste, Petit-Pierre?... ce n'est pas lui? Oh! non, mademoiselle; c'est un visage que je n'ai jamais vu.

Petit-Pierre était debout, Jeanne avait la tête penchée sur sa poitrine: Mon père!... mon pauvre père!... ils le tuent, dit-elle.

Elle se leva brusquement et prit à la fois les deux mains de Petit-Pierre. Tuas raison, enfant... Il faut courir... il faut retourner.

Où! oui. Mais prends garde!... Ah! prends bien garde, Petit-Pierre... Je l'envoie peut-être à la mort cet enfant.... (A continuer.)

L'agrément de la conversation n'est pas d'y dominer, mais d'y rendre les autres contents d'eux mêmes. Pour plaire, il ne faut pas chercher à montrer l'esprit qu'on a, mais il faut donner occasion aux autres de découvrir le leur.

En arrivant à Whitehall vers 5 ou 6 heures du soir, on trouvera les chars qui amèneront les touristes à Troy où l'on passera la nuit. Le lendemain matin, l'un des steamboats les plus beaux et les plus rapides de la rivière Hudson, soit le *Rindler* ou le *New-World*, remontera exprès d'Albany les chercher à Troy, et vers 4 heures P. M. l'on abordera la cité Impériale."

ACCIDENT.—Un enfant âgé de trois ans, appartenant à M. André Lortie, cultivateur de la paroisse de St. Vincent de Paul, était sorti samedi dernier secrètement de la demeure paternelle. Il se dirigea vers un endroit de la ferme où son père était occupé à des travaux de culture. Dès que celui-ci aperçut son fils, il lui enjoignit de retourner à la maison pour s'y munir d'un chapeau; ce que fit l'enfant qui, à compter de ce moment, disparut. Etant retourné chez lui au bout de deux heures, M. Lortie ne le revit point. On procéda immédiatement à des recherches, et l'idée étant venue à quelqu'un de regarder dans un puits à proximité de l'habitation, on y découvrit l'infortuné créature dont la tête fracassée indiquait suffisamment déjà à ses parents desolés qu'ils n'avaient à relever qu'un cadavre.

Plusieurs articles au sujet du Bill des Ecoles, des Municipalités, est exclus faute d'espace.

ANGLETERRE. Chambre des Communes.

L'argent des Ministres en Irlande. Séance du 12 Mai.

M. Reynolds désire savoir en quel temps le noble lord qui est à la tête du gouvernement se propose d'exécuter la promesse qu'il a faite d'un bill pour supprimer l'argent des ministres en Irlande.

Lord J. Russell répond que la discussion sur le bill des Titres Ecclésiastiques a été tellement longue qu'il appréhende de ne pouvoir introduire le bill à cette session.

M. Reynolds dit qu'il profitera d'une occasion prochaine pour appeler l'attention de la chambre sur les témoignages rendus devant le comité spécial sur l'argent des ministres en Irlande, dans le but d'introduire un bill pour le supprimer.

LE BILL DES TITRES ECCLÉSIASTIQUES. L'ordre du jour ayant été lu pour la formation d'un comité de la chambre sur le Bill de l'Assomption des Titres Ecclésiastiques, la chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bernal.

M. T. Duncombe propose que la discussion sur le premier paragraphe soit ajournée jusqu'à ce que la chambre ait en sa possession une copie du bref rescrit ou lettres apostoliques sur lesquelles se fonde la disposition contenue dans ce paragraphe. Afin de procéder avec une juste attention dans une matière d'aussi grande importance, il est évidemment nécessaire d'avoir une copie du document sur lequel on prétend appuyer les dispositions de ce bill de peines et d'amendes. En ce moment il n'y a aucune preuve de l'existence d'un tel document. C'est ainsi que l'autre jour le journal le Times a publié un document s'annonçant comme une manifestation de Mazzini et du parti républicain d'Italie, et dont cette feuille fit le sujet d'un article, mais qui, vingt quatre heures après, n'était plus qu'une pièce fautive. Il s'agit ici d'un bill qui prohibe l'assomption des titres ecclésiastiques, en vertu de l'autorité prétendue d'un bref du Pape.

Il est bien, le bref du 29 septembre ne confère aucun titre, aucune prééminence ou autorité quelconque; ni le nom du Cardinal Wiseman, ni celui d'aucun autre prélat Catholique Romain n'y est énoncé du commencement à la fin. Il est vrai que le bref divise le pays en fractions territoriales, mais il n'attribue point de titres aux individus. La chambre n'a jamais autant fait que d'adopter un projet d'un chemin de fer sans requérir les intérêts d'établir leurs prémisses. Au lieu de continuer à perdre le temps à s'occuper d'un bill aussi inepte et aussi inutile, on ferait beaucoup mieux de procéder sans délai aux affaires du pays. Des avis avaient été donnés touchant une trentaine d'amendements, et l'hon. orateur croit qu'un nombre d'à peu près le double est gardé en réserve. Pourquoi l'hon. lord (Russell) ne serait-il pas assez content et des démonstrations de bigoterie auxquelles il a déjà donné lieu, et de la commotion produite d'une extrémité du pays à l'autre? Que du moins le document original apparaisse, afin que nos co-sujets Catholiques Romains n'aient pas occasion de dire que non-seulement nous insultons à leur croyance, mais aussi que nous agissons sur des faits mensongèrement supposés.

Cette motion de M. Duncombe est trouvée factieuse; elle est formellement repoussée par 221 voix contre 49, le solliciteur-général alléguant à l'encontre que l'assomption de titres dans le royaume était un fait notoire, et que cela suffisait pour étayer le paragraphe.

M. Roebuck en cette occasion a protesté contre la clause, qu'il considérait inutile d'elle-même et devant entraîner la ruine de la religion catholique en Irlande. Mais ce qui imprime à la mesure un sceau ineffaçable d'iniquité est le refus du ministre et de ses adhérents d'annoncer un amendement dont le but était d'annoncer clairement que "l'église catholique n'aurait le droit d'exercer sa juridiction que pour les fins spirituelles." Non: les ministres ne veulent même pas reconnaître le pouvoir spirituel de l'église distincte de l'autorité législative du royaume! Cela est-il clair?

Ces deux mots: fins spirituelles, en écartant tout idée d'empiétement temporel, étaient cer-

tainement de nature à tranquilliser la Reine sur ses prérogatives. Cependant, du rejet de l'amendement en question qu'avait proposé le comte d'Arundel, faut-il conclure que tout acte de juridiction épiscopale sera, après l'adoption du bill, nul et illégal?

Les représentants Irlandais ont conservé dans ce débat l'attitude ferme qu'ils déploient toujours dans les grandes discussions qui intéressent la foi et la nationalité; leur persévérance à soutenir le droit est admirable. C'est là un échantillon du caractère irlandais qui sait partout et toujours ériger une barrière contre l'oppression, sous toutes les formes qu'elle emprunte. Les journaux anglais ont blâmé sévèrement cette attitude des représentants irlandais, et cependant on les voit presque tous secondés par quelques membres anglais, et entre autres par le comte d'Arundel et Surrey, dont le concours est des plus efficaces.

Nonobstant cette persistance des politiques dans la voie de l'oppression religieuse, la mesure de lord Russell n'a pas avancé d'un pas par suite des procédés que nous venons d'analyser.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

La lettre qui suit est émanée du Cardinal Wiseman:—"Sa Sainteté Pie IX ayant recommandé la fondation d'une Université Catholique en Irlande, et nos frères les archevêques ou évêques de ce pays l'ayant fait les premières démarches pour mettre à effet cette recommandation, nous, par la présente, acquiesçons de tout cœur au désir qu'ils témoignent d'obtenir une autorisation pour permettre au R. V. François McGinity à solliciter des contributions à cette fin dans les limites de notre juridiction spirituelle, et nous recommandons cette cause sacrée à la charité des fidèles."

FAITS DIVERS.

DÉPOPULATION DE L'IRLANDE.—Bien que le recensement de l'Irlande ne soit pas encore complètement terminé, et qu'il n'ait pu par conséquent être officiellement publié, l'Evening Post de Dublin assure que, d'après les relevés partiels de certaines localités, le total de la population se trouvera diminué depuis 1841 de près de deux millions d'habitants. A l'appui de cette supputation, voici les chiffres qu'il publie relativement à différentes villes de l'Irlande:

Table with 2 columns: City Name and Population in 1841 and 1851. Includes Cashel, Limerick, Slonemaraque, Corlough, Annadown, Galway.

Cette comparaison des deux années est éloquent, et on ne saurait s'étonner de lire dans l'Intelligence de Leeds, que "la disette des pommes de terre en 1846 a été le signal de la ruine complète de l'agriculture irlandaise." Cette disette a produit la pauvreté et la famine d'abord, pour aboutir ensuite à la dépopulation rapide des campagnes. Que faire en effet sur un sol qui ne pouvait suffire à nourrir ses habitants, et où, en même temps que le manque de vivres, se développaient les maladies, ces compagnies sinistres et presque inévitable de la misère? Il fallait bien émigrer pour chercher la vie sous d'autres cieux.—Cette émigration considérable de population irlandaise n'est d'ailleurs pas prêt à s'arrêter; elle devient, au contraire, plus sensible de jour en jour parmi nous, et pour peu que cela dure encore dix ans, tous les enfants de la verte Erin auront en-câhi les Etats-Unis. Une pareille invasion serait incontestablement à redouter si elle se portait sur un tout autre pays, mais ici, ces éléments grossiers de population se fondent vite dans la masse, grâce aux facilités de travail et au besoin sans cesse croissant de bras actifs; et le bien-être amène presque toujours l'amélioration morale.

—Le tribunal civil de Périgueux (France) vient de rendre son jugement dans l'affaire des héritiers Dupont contre M. Chavoix qui a tué leur père en duel. M. Chavoix a été condamné à 30,000 fr. de dommages-intérêts.

EXÉCUTION DE LAFOURCADE.—Lafourcade, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Seine, pour crime d'assassinat sur la personne de deux dames âgées, demeurant rue Bourbon-le-Château, 4, dans les circonstances dont chacun a gardé souvenir, a été exécuté le vendredi 16 mai. La nuit précédente, il avait tenté de se suicider en se frappant à la poitrine avec un instrument tranchant. Ce fait n'a été clairement connu qu'après l'exécution du condamné. Voici comment on le raconte. Une heure ou deux avant qu'on vint annoncer le double rejet du pourvoi et du recours en grâce, alors que Lafourcade paraissait plongé dans un profond sommeil, le gardien placé près de son lit aurait fait un demi-tour comme pour chercher des yeux quelque objet placé du côté opposé, de telle sorte que la poche de sa veste se serait trouvée en ce moment à la portée du condamné, qui ne faisait que semblant de dormir, y aurait plongé avec une subtilité extraordinaire sa main, en aurait retiré le contenu qui s'y trouvait et s'en serait frappé avec la promptitude de l'éclair. Le gardien, ramené à sa surveillance spéciale par le mouvement intempestif qui se produisit dans le lit, se serait retourné aussitôt, aurait enlevé la couverture à la hâte et se serait jeté sur Lafourcade; puis, il serait parvenu à lui arracher le contenu au moment où il cherchait à le faire pénétrer plus profondément dans sa poitrine. L'alerte ayant été donnée sur le chapitre directeur accouru avec plusieurs employés, et un médecin, qui pansa la blessure, constata que, malgré

l'hémorragie qu'elle avait provoquée, aucun des organes essentiels de la vie n'avait été attaqué. Un peu plus tard, l'état du blessé était tel qu'il n'était plus possible de s'apercevoir qu'il venait d'attenter à ses jours.

Ce fut alors que le greffier de la prison de la Roquette vint lui donner lecture de l'arrêt et lui annoncer le rejet de son pourvoi en grâce; en même temps le nouvel numéro de la prison était introduit auprès du condamné. Lafourcade apprit avec résignation la fatale nouvelle et écouta avec recueillement les paroles de consolation du charitable ecclésiastique, pendant toute la durée des funestes apprêts. Quant la toilette du condamné fut terminée, il fut livré aux exécuteurs. A sept heures et demie, Lafourcade, extrait de la prison, monta dans la voiture, dite panier-salade, qui devait le conduire au lieu de l'exécution, et l'au mônier prenait place auprès de lui. Un détachement de gardes républicains et de gendarmes de la Seine formait l'escorte; le cortège funèbre arrivait à huit heures précises à la place de la barrière Saint-Jacques.

L'échafaud y avait été dressé dès la veille au soir, à onze heures. Aussi la nouvelle de l'exécution avait-elle en le temps de se répandre, et le funèbre cortège avait été précédé de grand matin par un nombre considérable de spectateurs, que l'on peut évaluer à 30 mille personnes, moitié hommes, moitié femmes, moitié blouses, moitié habits. Les fenêtres des maisons environnantes regorgaient de curieux.

Dès six heures du matin, de forts détachements de la garde républicaine et des brigades de sergents de ville, commandées par des officiers de paix, avaient fait reculer le public, de manière à le maintenir en-dehors des arbrissements l'entourage du rond-point de la place.

A l'arrivée de la voiture portant le condamné, une exclamation générale s'éleva pour faire place aussitôt au silence le plus profond. La haie de gardes républicains entourant l'échafaud, ouverte pour laisser passer la voiture, se reforma; et celle-ci arriva au pied des marches de la plate-forme, Lafourcade en descendant soutenu par les aides du bourreau.

Il est arrivé à demi-mort sur la plate-forme. Le placer sur la planche fatale et le glisser dans la demi-lune a été l'affaire d'une seconde. Un instant après, la justice des hommes était satisfaite, et la foule s'es' écartée en silence. Lafourcade, qui demeurait à Montmartre, y laisse une veuve et de jeunes enfants.

—La cour de cassation (chambre criminelle), dans son audience d'aujourd'hui, après avoir entendu les rapports de MM. les conseillers Moreau et Rocher, a, sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Plongoulm, rejeté les pourvois de Vion et Courtin. On se rappelle que Vion a été condamné à mort par la cour d'assises de la Seine pour l'assassinat commis sur la personne de M. Poirier-Desfontaines; et Courtin pour tentative d'empoisonnement sur la personne de sa femme.

ANNONCES.

AVIS. NOUVEAU Recueil de 125 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez J. M. LAMOTHE, Libraire.

INSTITUT-CANADIEN.

En conformité à une résolution passée à la séance du 5 Juin 1851, il est demandé avis que la salle de l'Institut-Canadien ne peut être mise à la disposition d'aucune assemblée composée de personnes étrangères à l'Institution, si ce n'est dans le cas où elle est constamment occupée comme Chambre de Lecture.

Par ordre. L. W. MARCHAND, Sect. Arch. I. C. Montréal 6 Juin 1851.

J. J. E. DUBAUD, Avocat, petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, le 13 Juin 1851.

AVIS AUX ORGANISTES. L'Église de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Églises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste.

Montréal, 10 mai 1851.

l'annonce qui suit ayant présente déjà quelques erreurs, est maintenant reproduite sous une forme convenable à son objet.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE

OU RECUEIL DE CHANT GREGORIEN A l'usage des Églises du Canada, CONTENANT: LES MESSSES DU GRADUEL, tous les HYMNES ET PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS ou PROCESSIONNAUX sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX, avec toutes les différentes FINALES; LA MESSSE DES MORTS la prose DIES IRÆ et la LIBERA, tels que les donne le Procès-verbal, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été honoré de l'approbation de S. G. MONSEIGNEUR l'Évêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le sousigné a continué dans l'utilité de son œuvre en faveur des Églises dont elle obtiendra le patronage. Le prix de l'ouvrage est de 2\$, dont le tiers payable d'avance. Les souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Évêché de Montréal.

J. B. LABELLE, Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal, Montréal, 10 Mai 1851.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra jusqu'au 20 Juin prochain les propositions de MM. les Entrepreneurs concernant des réparations considérables que l'on veut faire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ÉGLISE et de la SACRISTIE de la Paroisse de CHATEAUGUAY. Pour avoir les Informations, s'adresser à M. le Curé de la dite paroisse, Chateauguay, 23 Mai, 1851.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'ÉGLISE de toute description. CALICES, CIBOIRES d'argent, OSTENSIOIRS, VASES, CHANDELIERS, CROIX, CHRISTES de divers grands, VIN BLANC, sur le St. Sacrifice de la Messe, écumant pour être par, ENCENS, CIRE blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits. J. H. ROY.

Montréal, 30 Mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. Les Soussignés viennent de recevoir par Great Britain Pearl, Wreath et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIÈTE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer. DE PLUS Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboures, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Verreries, etc., etc. E. R. FABRE, Eer. Rue St. Vincent, N. 7. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Les Soussignés ont reçu directement de France un grand lot de 25,000 FEUILLES IMAGES, a-croquis de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits. E. R. FABRE, Eer. Cie. Rue St. Vincent, N. 7. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques casiers de CHAPEAUX DE SOIE, Ire. qualité, pour MM. du Clergé, p. n. 25. E. R. FABRE, Eer. Cie. Montréal 23 Mai, 1851.

TAISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 10 chelins le rouleau.

VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE. A vendre par F. R. FABRE, Eer. Cie. Montréal, 23 Mai, 1851.

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGE.

Les Soussignés prennent la liberté de prévenir Messieurs les Curés et le Clergé en général qu'ils ont l'honneur de recevoir quelques casiers de CHAPEAUX DE SOIE, expressément pour l'usage de St. Sacrifice de la Messe, et dont ils disposeront à des PRIX MODÉRÉS. E. et V. HUDON.

Montréal, 2 mai 1851.

PRINTURE, LITHO, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul, où il possède constamment un assortiment de tous les meilleurs PEINTURES, LITHO, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il se propose par sa ponctualité à mériter l'approbation de ses honorables et amicaux. Tous ordres pour ouvrages sont reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Impreter, horsbourg des Récoulets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES.

Montréal, 13 Mai 1851.

ON DEMANDE

UN CHANTRE, muni de bonnes recommandations sous tous rapports, pour une des paroisses du diocèse de Montréal. Pour les conditions, s'adresser au bureau des Melanges Religieux.

A vendre à cette imprimerie: LE MANUEL DE LA VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal AUGMENTÉ

DE M. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

POUR LA Visite Générale des Communautés

Prix: 2/9 la douzaine.

Montréal, 29 avril 1851.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Priée, est situ à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Nou), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'agencement a une sur le lieu et la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débauchés des chaudières de St. Prix offerts à ceux qui habitent y a table d'hôte.

DEPARTS DE LIVERPOOL

DES Steamers Anglais de la Malle Royale TELS QUE FIXES PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.

Table listing ship departures from Liverpool to New-York and Boston, including ship names, departure dates, and arrival dates.

Durant l'hiver, le service des mailles se fera chaque semaine comme en été, deux steamers arrivant alternativement tous les 15 jours.

NOUVEAUX LIVRES

Le Soussigné vient de recevoir directement de France le plus grand nombre de livres de la collection de l'ÉVÊQUE de BAYONNE et d'HISTOIRE, avec une variété très étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Il invite Messrs. les Curés, Marchands, Instituteurs et le public en général à visiter son établissement, où ils trouveront un bon choix de livres pour les Écoles, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.

ATTENTION!

Le Soussigné vient de recevoir directement de France le plus grand nombre de livres de la collection de l'ÉVÊQUE de BAYONNE et d'HISTOIRE, avec une variété très étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Mimulite, Ang. Conducteur, Visite au St. Sacrement, Chemin de la Croix, Combat Spirituel, etc.

Aussi un très-grand assortiment de: Chapelles, Médailles, Peits statues de la Ste Croix et Cœurs en Argent, Porte-Reliques en croix, etc.

Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille, colorées, maintenant à la disposition des curés, et de tout ce qui concerne l'école, par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Montréal, 20 Mai, 1851.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

ON imprime à cet établissement: Livres, Adresses, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

J. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique et de s. Augustin. Montréal, 9 Nov. 1850.

J. X. D'EROME, Horloger, à 3 portes de l'église. Montréal, 24 Sept. 1850.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroît de travail et de dépenses.

LIBRAIRIE ET MUSIQUE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. de Cergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour offrir de nouveau au même patronage.

TELS QUE: Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, etc.

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée de six planches de la MESSSE, VIERGES DES BÉATIFIÉS, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec icône à titre.

Montréal, le 27 décembre 1850.

ATTENTION!!!

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

LA VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

ATTENTION!

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

NEUVAINES

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

MANUEL

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

SOURCES DE PROVIDENCE

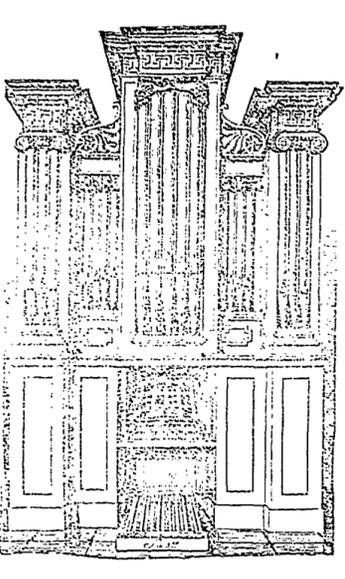
Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de formation gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA

Canada Life Assurance Company. INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL - \$10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

Conseiller Légal, L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur en Chef.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. St. Andrew - Frank F. St. John - Charles Pierce

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

BAUME DU DR. WISTAR

Thé du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligh Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Coriès Sauvages du Dr. Wistar.

COLLEGE JOLETTE

Le Collège de cet établissement, se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1ère Année. - Éléments des deux langues (Anglais et Français). - Arithmétique. - Histoire sainte et cours religieux.

2ème Année. - Syntaxe des deux langues. - Arithmétique et premiers notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire. - Histoire du Canada. - Histoire Romaine (en Anglais).

3ème Année. - Belles Lettres et Rhétorique. - Algèbre et Géométrie. - Tenue des livres (en Anglais). - Histoire de France par la méthode analytique. - Histoire d'Angleterre (en Anglais). - Éléments de la constitution du pays. - Compositions et discours dans les deux langues.

4ème Année. - Physique, Chimie appliquée aux arts, etc. - Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc. - Astronomie. - Compositions dans les deux langues.

5ème Année. - Philosophie (logique, métaphysique, morale). - Architecture. - Économie politique. - Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ces cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera exigé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances où seront enseignés, pour former les élèves au débit, à la diction, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique, et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désirent.

Enseignement et logement. £3 0 0 Piano. £3 0 0 Musique. Les autres instruments £1 10 0

Abonnement à la bibliothèque. £0 5 0 L'abonnement est un habit de drap bien à la mode, tout neuf jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; couleur noire.

REV. E. CHAMPAGNE, P. Directeur. Rev. A. THÉVENOT, P. Directeur. Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

Le Soussigné a en son possession un terrain situé au quartier St. Louis de la ville de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

Conseiller Légal, L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur en Chef.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. St. Andrew - Frank F. St. John - Charles Pierce

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.

St. John - Charles Pierce. St. John - Charles Pierce.